



LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Jeudi 26 octobre 2023 à 18h30
en visioconférence

Programme :

- Principe de non-rémunération des dirigeants bénévoles
- L'exception pour les grandes associations
- La tolérance administrative des $\frac{3}{4}$ du SMIC
- Les conséquences fiscales de la gestion intéressée d'une association

Inscriptions sur ce lien : <https://bit.ly/3KcSIGb>